DOCUMENTATION UTILISATEUR APPLICATION GSB

Table des matières

L'identification	3
L'interface d'authentification :	
Les identifiants	
L'interface	
En tant que visiteurs	
Saisie de fiche de frais	4
Mes fiches de frais	5
Vue comptable	6
Validation de fiches de frais	6
Suivi des naiements	S

Cette application vous permet la consultation et l'édition de note de frais du mois en cours. Ceci dans le but de débloquer les remboursements.

Pour vous rendre sur l'application, rendez-vous sur le site : gsbfrais.esy.es

L'identification

L'interface d'authentification:



Les identifiants

Utilisateurs sont distribués par l'administrateur de l'application.

Pour vous identifier, il vous suffit de taper vos identifiants dans les champs.

L'interface

En tant que visiteurs

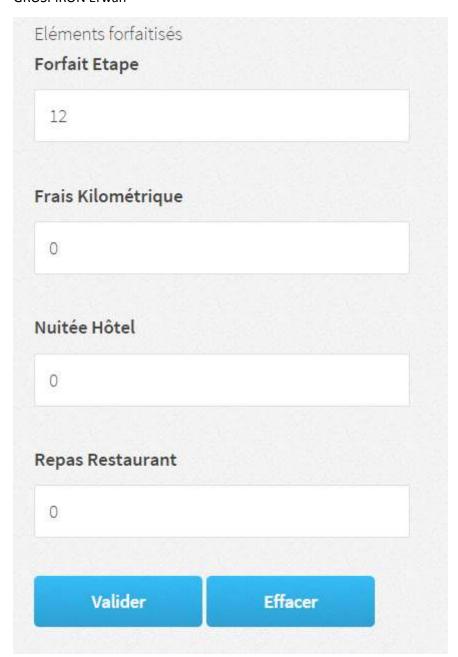
Lors de votre connexion en tant que visiteurs, vous trouverez deux liens :

- Saisie fiche de frais
- Mes fiches de frais



Saisie de fiche de frais

La saisie des fiches de frais se font en entrant dans le menu du même nom, puis il faut renseigner les champs en fonction de vos besoins

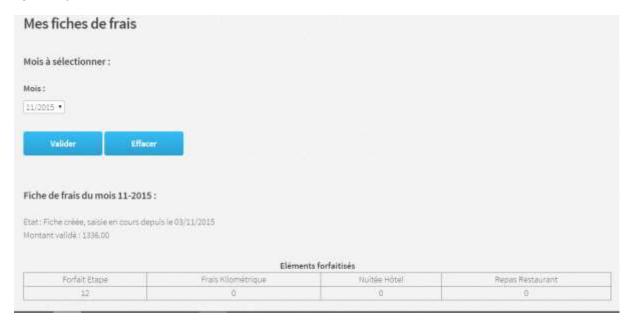


Celle-ci permet de mettre à jour les éléments forfaitisés, comme les frais kilométriques, les nuits d'hôtel... Ainsi que les éléments hors forfait qui sont donc à rajouter manuellement, en indiquant une date qui est dans le mois en cours.

Les fiches de frais, sont modifiables et supprimable par l'utilisateur.

Mes fiches de frais

Voici la page qui permet d'avoir une visu sur la fiche de frais du mois en cours :



Vue comptable

Validation de fiches de frais

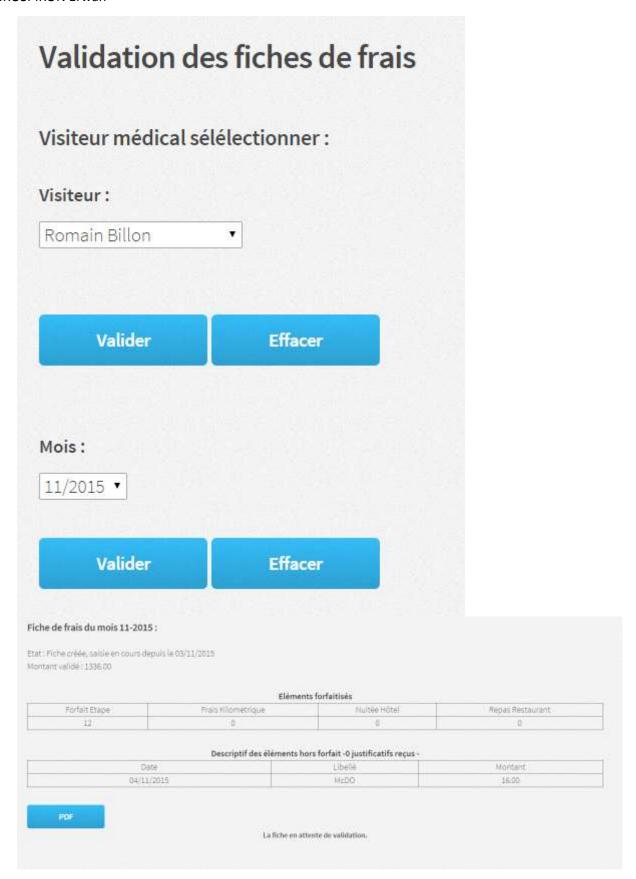
Tout d'abord, il faut choisir l'utilisateur qu'on souhaite visualiser.

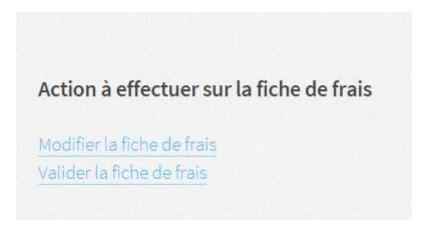
Il faut ensuite choisir le mois désire

Après validation, la fiche apparaît. On peut voir le statut de la fiche

Il a aussi la possibilité de valider ou modifier la note de frais.

Le comptable a aussi la possibilité d'avoir une visu sous forme de PDF et donc d'imprimer la fiche de frais par l'intermédiaire de l'icône « PDF » .





Suivi des paiements

Après validation de la fiche de frais, le comptable peut la rembourser via le menu Suivi des remboursements

